

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 10 mai 2016

Convocation du 28/04/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 13/05/2016.

L'an deux mil seize, le dix mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Christophe GAIGNON, , Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER.

**Bon pour pouvoir** :

---

**DCM 2016-34**

**Remise en forme d'un pare-feu**

Monsieur Roger FRESNEAU présente le devis de l'entreprise JOVEAU Régis, sis à ALLONNES (49650) concernant la remise en forme d'un pare-feu sur une longueur 2 300 ml pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents les travaux de l'entreprise JOVEAU Régis, sis à ALLONNES (49650) concernant la remise en forme d'un pare-feu sur une longueur 2 300 ml pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 13/05/2016

**Le Maire,**  
**F.STEPHAN**



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 13/05/2016  
Et de la publication, le 13/05/2016